

Date de transmission de l'acte: 08/06/2026

Date de reception de l'AR: 09/06/2026

004-210402400-DE\_2026\_050-DE

A G E D I



## EXTRAIT DU

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Republique française

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Date de la convocation: 02/06/2026

*Le 5 juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Laurent ROUX*

**Membres en exercice  
: 11**

**Présents : 8**

**Votants : 11**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Présents :** Laurent ROUX, Anthony DA SILVA RAMOS, Florian UGHI, Jean TATU, Sylvie COLONNA D'ISTRIA, Rudy WUNDERLIN, Charlotte SZILAGYI, Agnès BERGERON

**Représentés :** Sophie VIAL représentée par Anthony DA SILVA RAMOS, Viviane ISNARD représentée par Sylvie COLONNA D'ISTRIA, Nicolas NEY représenté par Agnès BERGERON

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Charlotte SZILAGYI

### **Objet : Demande de subvention au département - Extension du réseau de défense extérieure contre l'incendie de la commune - DE\_2026\_050**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune doit poursuivre l'amélioration de la couverture de son réseau de défense extérieure contre l'incendie afin de garantir la protection des personnes et des biens sur l'ensemble de son territoire.

À cet effet, il est envisagé de réaliser des travaux consistant notamment à couvrir les 4 secteurs de la commune actuellement insuffisamment protégés.

Il s'agit du camping de Haut Verdon, du Quartier de Sainte Rita, du Quartier du virage de la route du Puy et du déplacement de la borne à incendie de l'Allée des Carlines.

Ces travaux seront accompagnés de travaux de remise en état de quelques points : pose d'arceau, changement de bouchons....

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 30 221,00 € HT.

Considérant l'intérêt de cette opération pour la mise en sécurité publique et la conformité du dispositif communal contre l'incendie

Considérant que cette opération est susceptible de bénéficier d'une aide financière du département au titre des aides relevant des politiques de l'eau, du pluvial et de la défense extérieure contre l'incendie pour un taux d'intervention maximum de 30%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**APPROUVE** le projet de travaux de couverture du réseau de défense extérieure contre l'incendie pour un montant prévisionnel total de 30 221,00 € HT.

**SOLLICITE** auprès du département des Alpes de Haute Provence une subvention de 9 066,00 € selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant HT
Travaux d'extension du réseau incendie	30 221,00	Participation du département - taux 30%	9 066,00
		Autofinancement	21 155,00
<b>TOTAL</b>	<b>30 221,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>30 221,00</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir et à mener à bien cette opération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent ROUX



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Date de transmission de l'acte: 08/06/2026

Date de réception de l'AR: 09/06/2026

004-210402400-DE\_2026\_050-DE

A G E D I